

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1163

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	3 887 000 000	0
Compétitivité	1 025 000 000	0
Cohésion	0	2 562 000 000
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer (<i>ligne supprimée</i>)	0	100 000 000
Fonds de compensation des charges fixes (<i>ligne supprimée</i>)	0	1 000 000 000
Fonds de transition écologique des PME et TPE (<i>ligne supprimée</i>)	0	1 000 000 000
Plan de relance pour la Polynésie française (<i>ligne supprimée</i>)	0	250 000 000
TOTAUX	4 912 000 000	4 912 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	2 077 000 000	0
Compétitivité	1 635 000 000	0
Cohésion	0	1 362 000 000
Plan pour l'égalité réelle en outre-mer (<i>ligne supprimée</i>)	0	100 000 000
Fonds de compensation des charges fixes (<i>ligne supprimée</i>)	0	1 000 000 000
Fonds de transition écologique des PME et TPE (<i>ligne supprimée</i>)	0	1 000 000 000
Plan de relance pour la Polynésie française (<i>ligne supprimée</i>)	0	250 000 000
TOTAUX	3 712 000 000	3 712 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Plan de relance » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose ainsi :

- une majoration de 3 887 000 000 € en autorisations d'engagement et de 2 077 000 000 € en crédits de paiement du programme « Écologie » ;

- une majoration de 1 025 000 000 € en autorisations d'engagement et de 1 635 000 000 € en crédits de paiement du programme « Compétitivité » dont 40 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement auront vocation à financer la compensation de la suppression du forfait social sur les abondements employeur à la Sécurité sociale en diminuant les crédits consacrés, sur l'action « 01 – Financement des entreprises », d'une part aux moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance, à hauteur de 18 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement et, d'autre part, au renforcement des fonds de garantie de Bpifrance Financement, à hauteur de 22 000 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ;

- une minoration de 2 562 000 000 € en autorisations d'engagement et de 1 362 000 000 € en crédits de paiement du programme « Cohésion » ;

- une minoration de 100 000 000 € en autorisations d'engagement et de 100 000 000 € en crédits de paiement du programme « Plan pour l'égalité réelle en outre-mer » ;

- une minoration de 1 000 000 000 € en autorisationsd'engagement et de 1 000 000 000 € en crédits de paiement du programme « Fonds de compensation des charges fixes » ;
- une minoration de 1 000 000 000 € en autorisationsd'engagement et de 1 000 000 000 € en crédits de paiement du programme « Fonds de transition écologique des PME et TPE » ;
- une minoration de 250 000 000 € en autorisationsd'engagement et de 250 000 000 € en crédits de paiement du programme « Plan de relance pour la Polynésie française ».